

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 22 Décembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-12-22-03

Date de la convocation 16/12/2021	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt deux décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
Convoqués : 23 Présentes : 15 Représentés : 03 Absents : 05	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT,</p> <p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Annie COCHET, Monsieur Patrick BERMOND par Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Sébastien VILLAIN par Madame Catherine CATHELY WANTIEZ</p> <p>Était absents : Madame Marie-Hélène MARCEL (excusée), Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Madame Marylène FRANZ (excusée), Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
OBJET : Budget principal Finances Section d'investissement Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget	<p>Monsieur le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser. Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2022 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. L'autorisation portera sur les montants nécessaires à assurer le bon fonctionnement des services qui seront inscrits au BP 2022. L'article L 1612-1 précise également que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. Monsieur le Maire propose donc l'autorisation de mandater avant le vote du BP 2022, les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessous :</p>

Commune d'Ailly-sur-Noye
Budget primitif 2022
Section d'investissement

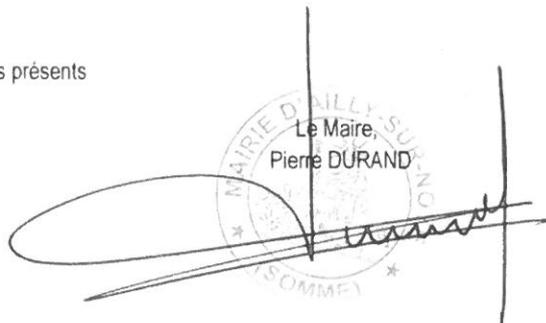
Dépenses d'investissement		BP 2021	1/4 réel
20	Immobilisations incorporelles	467 915,82 €	116 978,96 €
	Prog 110 - Travaux bâtiments	23 812,00 €	5 953,00 €
	Prog 207 - Travaux de voirie	12 377,91 €	3 094,48 €
	Prog 229 - Parking	1 665,60 €	416,40 €
	Prog 230 - Eglise	12 825,96 €	3 206,49 €
	Prog 232 - Acquisition terrains	11 850,00 €	2 962,50 €
	Prog 234 - Réhabilitation Intermarché	468,16 €	117,04 €
2031	Prog 237 - Sécurité routière	8 444,00 €	2 111,00 €
	Prog 238 - Eglise de Merville	33 388,00 €	8 347,00 €
	Prog 239 - Stade Municipal	66 946,00 €	16 736,50 €
	Prog 240 - Construction cours tennis	67 013,00 €	16 753,25 €
	Prog 241 - Etude déconnexion eau pluviale	123 267,00 €	30 816,75 €
	Prog 242 - Logements	16 010,00 €	4 002,50 €
	Prog 244 - Hôtel de ville - Bureaux	10 000,00 €	2 500,00 €
204132	Prog 083 - Eclairage public	74 465,59 €	18 616,40 €
2051	Prog 233 - Logiciels	5 382,60 €	1 345,65 €
21	Immobilisations corporelles	608 897,07 €	152 224,27 €
2111	Prog 240 - Construction cours tennis	41 000,00 €	10 250,00 €
2116	Prog 243 - Cimetières	33 000,00 €	8 250,00 €
2128	Prog 229 - Parking	2 758,36 €	689,59 €
21311	Prog 226 - Hôtel de Ville	79 537,15 €	19 884,29 €
21312	Prog 227 - Cantine école maternelle	19 843,14 €	4 960,79 €
21318	Prog 110 - Travaux bâtiments	8 000,00 €	2 000,00 €
	Prog 207 - Travaux de voirie	40 495,85 €	10 123,96 €
2152	Prog 237 - Sécurité routière	66 000,00 €	16 500,00 €
	Prog 246 - Eco navette	10 000,00 €	2 500,00 €
21534	Prog 083 - Eclairage public	67 673,40 €	16 918,35 €
	Prog 247 - Extensions du réseau public d'électricité	89 006,87 €	22 251,72 €
2182	Prog 124 - Matériel roulant	6 000,00 €	1 500,00 €
	Prog 246 - Eco navette	42 000,00 €	10 500,00 €
2183	Prog 120 - Matériels administratifs	200,00 €	50,00 €
	Prog 123 - Divers matériels	299,90 €	74,98 €
2184	Prog 222 - Bibliothèque	256,90 €	64,23 €
	Prog 244 - Hôtel de ville - Bureaux	1 500,00 €	375,00 €
	Prog 120 - Matériels administratifs	5 547,00 €	1 386,75 €
2188	Prog 123 - Divers matériels	13 480,10 €	3 370,03 €
	Prog 222 - Bibliothèque	6 000,00 €	1 500,00 €
	Prog 245 - Scolaires	76 298,40 €	19 074,60 €
23	Immobilisations en cours	887 808,97 €	221 952,24 €
	Prog 230 - Eglise	49 343,65 €	12 335,91 €
	Prog 234 - Réhabilitation Intermarché	2 054,32 €	513,58 €
2313	Prog 238 - Eglise de Merville	280 911,00 €	70 227,75 €
	Prog 239 - Stade Municipal	335 000,00 €	83 750,00 €
	Prog 242 - Logements	125 500,00 €	31 375,00 €
	Prog 244 - Hôtel de ville - Bureaux	95 000,00 €	23 750,00 €
Total		1 964 621,86 €	491 155,47 €

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- D'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme ci-dessus, avant l'adoption du bp 2022
- De reprendre les dépenses au budget

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme


 Le Maire,
 Pierre DURAND